

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

AMENAGEMENT

18-COMPIÈGNE – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur les quartiers des Musiciens et des Maréchaux – Bilan de la concertation

Le six juillet deux mille vingt-trois à 20h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Patrick LEROUX, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Oumar BA, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Bernard HELLAL, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Romuald SEELS, Michel ARNOULD

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Jean-Marie LAVOISIER, Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Luc MIGNARD, Sandrine de FIGUEIREDO à Eric de VALROGER, Jihade OUKADI à Oumar BA, Xavier BOMBARD à Benjamin OURY, Emmanuelle BOUR à Daniel LECA, Evelyne LE CHAPPELLIER à Claude LEBON, Astrid CHOISNE à Bernard HELLAL, Zadiyé BLANC à Georges DIAB, Gilbert BOUTEILLE à Eric BERTRAND, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN à Jean-Pierre LEBOEUF

Était représenté par un suppléant : Ø

Étaient absents excusés : Ø

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. BACHELET, Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
M. CHARTIER – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Daniel LECA a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 juin 2023

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres votants présents
ou ayant donné pouvoir : 53

AMENAGEMENT

18-COMPIÈGNE – Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) - Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur les quartiers des Musiciens et des Maréchaux – Bilan de la concertation

Par délibération du 12 mars 2020, le Conseil d'Agglomération a autorisé les études en vue de la création de la zone d'aménagement à Compiègne, sur les Musiciens et Maréchaux, afin de réaliser le programme d'aménagement prévu dans le cadre du NPNRU, et a décidé d'engager une procédure de concertation publique préalable, qui a fait l'objet d'une campagne d'information du public en vue de recueillir ses observations selon les modalités suivantes :

- mise à disposition à l'ARC et en mairie de Compiègne du dossier de concertation ainsi que de registres de concertation,
- organisation d'une réunion publique,
- information sur le projet sur le site internet de l'ARC,
- mise en place d'une adresse de messagerie électronique spécifique : nprnu@agglo-compiegne.fr

Plusieurs réunions publiques se sont tenues : le 15 septembre 2021 et le 3 mai 2022 au Clos des Roses ainsi que le 25 novembre 2021 à la Victoire. Elles ont regroupé plus d'une centaine de participants. Il n'y a pas eu de courriels ni de contributions écrites dans les registres. L'ensemble des thématiques ont été abordées lors de ces réunions : plan urbain, démolitions d'immeubles et relogement, programmation immobilière à venir, mobilités, liaisons urbaines, réhabilitations des immeubles existants, sécurité, calendrier d'ensemble.

D'autres dispositifs d'information et de concertation ont été mis en place en complément pour échanger sur le projet et le co-construire :

- des maquettes des projets urbains ont été réalisées avec les enfants du périscolaire des quartiers concernés au printemps et à l'été 2022,
- le projet d'aménagement du NPNRU dans son ensemble a été présenté au sein des écoles volontaires de secteur et lors de marches à destination des enfants du périscolaire des secteurs concernés, associations locales, Comités d'Intérêt Locaux de Quartiers, habitants et conseils citoyens au printemps et à l'été 2022,
- des pieds d'immeubles et stands sur les marchés du Clos des Roses et de la Victoire entre janvier et mars 2023 ont permis d'échanger avec les habitants,
- une fête associative « Fête vos jeux » ainsi que des ateliers de vote dans l'école Faroux A ont été organisés pour que les habitants puissent voter sur le contenu des futures aires de jeux du quartier des Musiciens et informer et échanger sur le projet urbain,
- des ateliers au sein de l'école Robida et lors des temps périscolaire au Centre municipal de la Victoire en septembre 2022, ainsi qu'en mai 2023 au centre social de la Victoire, ont également permis de faire voter les enfants sur le contenu des futures aires de jeux du quartier des Maréchaux tout en informant et en échangeant sur le projet urbain dans son ensemble.

Ainsi, au terme d'une démarche d'information et de concertation ambitieuse, entre 600 et 700 personnes ont participé à ces événements. Ces moments de concertation ont permis, outre le travail spécifique sur les espaces publics, d'informer et de recueillir l'avis des habitants du quartier sur le projet dans son ensemble.

Les observations et suggestions recueillies lors des réunions publiques et ateliers de concertation ont permis d'orienter le travail de conception du plan d'aménagement sur les sujets du contenu des aires de jeux et des thématiques de déplacements (trame viaire, sécurité et stationnement).

En synthèse, les participants à la concertation sont intéressés par le projet qui permet de répondre à une forte demande des habitants d'amélioration de leur cadre de vie et de l'image de leur quartier. Ils attendent des aménagements qualitatifs avec une attention particulière portée sur la sécurité des usagers, notamment des piétons et vélos à proximité des points générateurs de déplacements (écoles, aires de jeux...), sur les espaces verts et sur les activités de plein air proposées aux habitants ainsi que sur le stationnement.

Ces points précis ont fait l'objet d'approfondissement dans les études de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le bilan de la concertation joint au présent rapport.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par M. Oumar BA,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipements et Urbanisme du 15 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 28 juin 2023,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les conclusions du bilan de la concertation publique préalable à la création de la ZAC des Musiciens et Maréchaux à Compiègne, joint en annexe,

DECIDE de poursuivre auprès des habitants et autres publics concernés par cette ZAC, une démarche d'information et de concertation continue durant toute la durée de vie du projet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

**Compiègne – Projet de création du de la Zone d'Aménagement Multisites des Musiciens et
Maréchaux**

BILAN DE LA CONCERTATION

Version projet du 31/05/2023

Avant-propos

Les articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme définissent le cadre dans lequel une concertation préalable doit être organisée notamment lors de la création d'une zone d'aménagement concerté.

La concertation préalable a été ouverte par délibération n°33 « ANRU 2 – Lancement des études préalables à une Zone d'Aménagement Concerté Multisites » du Conseil d'Agglomération de l'Agglomération de la Région de Compiègne du 12 mars 2020. La collectivité y a annoncé son intention de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble sur ce secteur et a précisé les conditions de la concertation.

À l'issue de la concertation, le Conseil d'Agglomération doit en approuver le bilan. Le présent document présente le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC multisites des Musiciens et Maréchaux telle qu'elle s'est déroulée jusqu'à fin mai 2023.

Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

Considérant l'intérêt d'une opération d'aménagement d'ensemble, l'ARC a souhaité engager, avec la commune de Compiègne, les études préalables à la constitution du dossier de création de la ZAC multisites des Musiciens et Maréchaux. Dans cette perspective, un dispositif de concertation préalable du public a été mis en place. Ces modalités intègrent une réunion publique, avec mise à disposition d'un registre disponible à l'accueil de l'ARC et en mairie de Compiègne, ainsi qu'une information sur le projet sur le site internet de l'ARC avec une adresse mail spécifique.

Déroulement de la concertation publique

Les actions mises en œuvre ont été les suivantes :

- Mise à disposition à l'ARC et en mairie de Compiègne du dossier de concertation ainsi que de registres de concertation,
- Organisation de 3 réunions publiques qui se sont tenues :
 - o Le 15 septembre 2021 au Centre municipal Anne-Marie Vivé au Clos des Roses à Compiègne ;
 - o Le 25 novembre 2021 au foyer Pierre Desbordes à la Victoire à Compiègne ;
 - o Et le 3 mai 2023 au Centre social Anne-Marie Vivé au Clos des Roses à Compiègne ;
- Information sur le projet sur le site internet de l'agglomération <https://www.agglo-compiegne.fr/les-quartiers-musiciens-et-marechaux>;
- Mise en place d'une adresse de messagerie électronique spécifique : nprnu@agglo-compiegne.fr
- Réalisation de maquettes sur le projet avec des enfants du périscolaire des quartiers concernés au printemps et à l'été 2022;
- Marche dans le secteur des Musiciens à destination des enfants du périscolaire du Centre Anne-Marie Vivé le 27 avril 2022 ;
- Ateliers de présentation du projet et de concertation sur les espaces publics dans les écoles avec ou sans marches dans les secteurs concernés :
 - o du 9 au 13 mai 2022 avec des classes de l'école élémentaire Faroux A ;

- les 2, 6 et 10 juin 2022 avec des classes de l'école élémentaire Philéas Lebesgue ;
- les 8 et 9 septembre 2022, avec des classes de l'école élémentaire Robida. Ces classes ont pu voter sur le contenu de la future grande aire de jeux des Maréchaux sud ;
- Le 15 septembre 2022, visite et vote pour les enfants du Centre municipal de la Victoire ;
- Marches dans le secteur des Musiciens à destination des associations, Comité d'Intérêt Locaux de Quartiers, habitants et conseils citoyens les 4 et 5 juillet 2022 ;
- Des votes sur la semaine du 9 au 13 mai 2022 dans l'école Faroux A sur le contenu des futures aires de jeux du secteur des Musiciens ainsi qu'une fête associative « Fête vos jeux » le 14 mai 2022 avec vote ;
- Installation de panneaux QR codes dans l'espace public en septembre 2022 pour donner à voir les projets de réhabilitations aux Musiciens ;
- 17 pieds d'immeubles et stands sur les marchés du Clos des Roses et de la Victoire entre janvier et mars 2023
- Des votes au centre social de la Victoire sur la future aire de jeux des Maréchaux nord le 30 mai 2023.

Les réunions publiques ont totalisé environ 100 participants et les autres démarches de concertation entre 600 et 700 personnes. .

Il n'y a pas eu à date de courriels via l'adresse mail précitée ni de contributions écrites dans les registres.

Fête vos jeux, le 14 Mai 2022



Atelier maquette, printemps 2022 :



Panneaux QR-codes, septembre 2022 :



Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20230706-18CA06072023-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Synthèse de la concertation

Cette partie propose une synthèse des questions, avis, observations et suggestions émises lors des temps d'échange et de concertation et des réponses apportées par la collectivité. Comme développé dans les paragraphes suivants, des contributions évoquent des points d'attention sur certains éléments du projet.

Les observations et suggestions recueillies lors de la réunion publique peuvent notamment être regroupées selon 4 grands axes :

- Plan urbain et démolition d'immeubles ;
- Contenu du mobilier urbain dans les espaces publics récréatifs ;
- Mobilité et déplacement : sécurité des déplacements vélo et piétons ; stationnement ;
- Contenu des réhabilitations dans le cadre des travaux sur les immeubles Clésence et OPAC de l'Oise et prise en compte sur l'ensemble des immeubles du quartier de la thématique sécurité incendie

Remarques et questions	Réponses de l'ARC
Thématique plan urbain et démolition d'immeubles	
Pourquoi des démolitions d'immeubles et pourquoi ces immeubles, et pas d'autres, et notamment les immeubles du square Berlioz ?	Les démolitions sont obligatoires dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine de type NPNRU. Celles-ci permettent de pouvoir recomposer l'espace : création de rues, d'espaces publics complémentaires (verts ou récréatifs), construction de nouveaux immeubles en collectifs ou maisons individuelles permettant de modifier l'image de ces secteurs, d'y développer de la mixité sociale et d'y diversifier les formes architecturales. Les immeubles voués à la démolition ont été choisis en fonction de leur emplacement stratégique pour le nouveau plan urbain, et non pour des questions d'occupation sociale. La volonté de l'ARC et ses partenaires est de rester sur une démolition mesurée. Ainsi, les immeubles square Berlioz ne font pas l'objet d'une démolition car leur emplacement ne correspondait pas au besoin du nouveau plan urbain. De plus, ils représentent 248 logements, ce qui aurait conduit à un nombre de relogements complémentaires insoutenables pour l'ARC et ses partenaires, pour un gain d'espace limité. Enfin, l'ARC et ses partenaires, au premier chef duquel les bailleurs, ont préféré une réhabilitation ambitieuse de ces immeubles à leur démolition.
Où seront situés les nouveaux immeubles ? Quelles seront leur hauteur ?	Les plans d'aménagement présentés ont permis de montrer l'emplacement des nouveaux immeubles, la localisation des futures maisons ainsi que des futurs collectifs, ainsi que leur hauteur : maisons en R+combles ou éventuellement R+1+combles, immeubles au maximum en R+4 +attiques. Ces nouvelles constructions prendront places sur les secteurs libérés grâce aux démolitions d'immeubles.
Thématique contenu du mobilier urbain dans les espaces publics récréatifs	
Les habitants ont pu voter sur les types de jeux souhaités sur l'ensemble des futures aires de jeux des deux secteurs.	Le résultat des votes est intégré dans les études de maîtrise d'œuvre afin de préparer les consultations travaux.

Thématique mobilité et déplacement : sécurité des déplacements vélo et piétons, stationnement	
Un parc est aménagé de l'autre côté du secteur des Musiciens, sur les bords de l'Oise. Comment y accéder en sécurité ?	Le boulevard, dans le cadre de la ZAC, est réaménagé avec la suppression d'une voie automobile transformée en piste cyclable bidirectionnelle, l'aménagement de deux giratoires avec feu d'appel piétons et l'abaissement de la vitesse de 70 à 50 km/h.
Avec le nouveau giratoire entre les rues Lebesgue et Bury-St-Edmunds, il y aura plus de voitures devant l'école Philéas Lebesgue. Est-il possible de prévoir un plateau surélevé.	Oui, cela sera intégré au projet.
Dans les deux quartiers, il y a déjà des problèmes de stationnement automobiles. Quid à l'avenir avec les nouvelles constructions ?	Les nouvelles constructions devront respecter les règles du PLUIH en matière de stationnement, avec un stationnement sur les parcelles privatives. Dans l'espace public, plus de places de stationnement sont prévus à termes au global sur ces deux secteurs. Suite à une première remarque d'habitants, des places sont ajoutées dans l'espace public à proximité de la copropriété square Gounod par rapport au premier projet (faits et présentés lors des réunions et échanges suivants). Cependant, il est nécessaire de trouver une balance entre les espaces verts existants ou à venir, dont certains beaux arbres existants, et une augmentation du nombre de places de stationnement. Cette augmentation se réalise dans un endroit déjà fortement contraint par les constructions existantes, et sera donc limitée.
Thématique contenu des réhabilitations dans le cadre des travaux sur les immeubles Clésence et OPAC de l'Oise et prise en compte sur l'ensemble des immeubles du quartier de la thématique sécurité incendie	
La question de la sécurité incendie a-t-elle bien été prise en compte ?	L'ensemble des projets de réhabilitations des bailleurs font l'objet de demandes d'autorisations d'urbanisme, et ainsi, le SDIS est consulté et donne son accord quand nécessaire. Des réunions de travail ont été réalisées avec le SDIS sur les plans urbains afin de valider les aménagements nécessaires à la sécurité incendie. Les plans ont été amendés en fonction de la réglementation en vigueur et de leurs besoins spécifiques.
Les locataires des logements locatifs sociaux peuvent-ils avoir une douche plutôt qu'une baignoire lorsque leur salle d'eau est réhabilitée ?	Les bailleurs prévoient effectivement des douches pour les habitants qui en font une demande justifiée : PMR, personnes âgées, etc.

Conclusion et suites à donner

Ainsi, les participants à la concertation sont intéressés par le projet qui permet de répondre à la forte demande d'amélioration de la qualité de vie et de changement d'image sur ces secteurs. Ils attendent des aménagements qualitatifs avec une attention particulière portée sur les déplacements et le stationnement, les réhabilitations, les espaces d'activités récréatifs.

L'ensemble des thématiques a été abordé lors de la concertation : programmation, mobilités, liaisons urbaines, sécurité, calendrier. Les observations formulées lors de la concertation préalable sont approfondies dans les études de maîtrise d'œuvre.

De plus, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'engage à ce que la démarche d'information et de concertation, initiée avec cette phase de concertation préalable, se poursuive durant toute la durée de vie du projet, auprès de l'ensemble des publics concernés par ce projet d'aménagement de ces quartiers de ville.